

**Demande d'autorisation à tirer dans une autre catégorie d'âge
Formulaire pour Adultes (50+ et 60+)**

À compléter en MAJUSCULE svp

A. À remplir par le/la sportif/sportive concerné(e) – Cadre, date et signature obligatoires

Nom :	Prénom :
Matricule :	Club :
eMail :	
Ma catégorie d'âge officielle est : <input type="checkbox"/> 50+ <input type="checkbox"/> 60+	
Je souhaite tirer dans la catégorie d'âge : <input type="checkbox"/> Senior <input type="checkbox"/> 50+	
Pour année	
<input style="width: 100px;" type="text"/>	

Date : ____/____/____
Signature :

B. À remplir par la fédération

Par la présente, la LFBTA dûment représentée par :	
Nom :	Prénom :
Autorise / n'autorise pas* le changement de catégorie demandé.	
En cas d'autorisation, celle-ci n'est valable que pour la saison mentionnée.	

Date : ____/____/____
Signature :

*Biffer la mention inutile

C. Règlement

1. Remplir **un formulaire par saison (année civile)**.
2. La demande doit être introduite :
 - a. **Avant le 15 septembre de l'année en cours pour la prochaine saison indoor (début toujours le 1^{er} octobre).**
 - b. **Avant le 1^{er} décembre de l'année précédente pour la saison outdoor de l'année suivante.**
3. Seuls les changements de catégorie d'âge suivants sont acceptés :
 - a. 60+ souhaitant tirer en 50+
 - b. 60+ souhaitant tirer en Senior
 - c. 50+ souhaitant tirer en Senior
4. Il n'y a pas de retour en arrière possible durant la saison concernée, championnats LFBTA et de Belgique inclus ;
5. À défaut d'introduire une nouvelle demande dans les délais précités, le retour à la catégorie d'âge officielle est automatique à la fin de la saison concernée ;
6. Dès la demande acceptée, il est obligatoire de s'inscrire dans la catégorie d'âge demandée lors de toute compétition en Belgique. Informez-vous pour l'étranger ;
7. Afin de confirmer votre autorisation lors d'une compétition, il est **obligatoire** de garder une copie de ce document dans votre passeport de tir ;
8. Ce document est disponible sur le site de la LFBTA et peut être demandé par courriel, téléphone ou voie postale au secrétariat administratif (coordonnées en bas de page).
9. **Faute de nullité**, il doit être **complété** (tous les champs du cadre A, date et signatures obligatoires), **scanné et envoyé** par **courriel ou courrier postal au Secrétariat administratif** dans les délais mentionnés au point 1 du présent règlement.

Paul MOSSER, Secrétaire administratif +32 318 55 00 – info@lfbta.be
